

Lauréats de l'Institut du Service Civique : dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité dans nos formations diplômantes en travail social

L'Institut du Service Civique (ISC) a été créé en 2012 et s'adresse aux volontaires en Service Civique.

L'ISC vise à identifier et valoriser l'engagement et les compétences démontrés sur le terrain par des jeunes au cours de leur service civique; l'ISC leur apporte des outils pour révéler leur potentiel et des soutiens pour réaliser leur projet ; en particulier, l'ISC œuvre pour leur favoriser l'accès aux formations qualifiantes et/ou à l'enseignement supérieur.

Les volontaires peuvent révéler, pendant leur Service Civique, un sens des responsabilités, une capacité d'initiative, une ouverture d'esprit, une fiabilité, de la créativité, un esprit d'équipe, un engagement ...soit autant d'aptitudes recherchées dans les métiers du travail social.

Pour cette raison, l'UNAFORIS, association nationale des établissements de formation en travail social, a décidé d'apporter son soutien à l'ISC et des instituts de son réseau se sont engagés dès 2012 dans ce partenariat ; c'est le cas de notre école.

Pour devenir lauréat du service civique et bénéficier de ces partenariats, l'ISC a mis en place une procédure d'admission en 2 phases :

- un dossier de candidature, rempli en ligne sur le site de l'ISC, par les volontaires en service civique,
- un entretien oral avec des examinateurs issus du milieu associatif, de l'enseignement et du monde de l'entreprise.

L'admission est décidée à l'issue de l'entretien. En 2015, 410 candidats ont été admis. Chaque lauréat est orienté en fonction de son projet vers les partenaires de l'ISC qui l'aideront à mener à bien son projet.

Depuis octobre 2014, **un arrêté ministériel dispense les lauréats de l'Institut national du service civique de la première épreuve d'admission**, dite épreuve d'admissibilité, pour les formations de moniteur éducateur et éducateur spécialisé.

Les lauréats de l'ISC dont le projet de formation consiste à devenir éducateur spécialisé ou moniteur éducateur, peuvent donc directement accéder à la seconde phase des épreuves d'admission. Leur inscription est réalisée par l'intermédiaire de l'ISC.

Près d'une dizaine de ces lauréats sont entrés en formation dans notre école depuis 2013.

Pour plus de renseignements pour bénéficier du soutien de l'ISC : www.institut-service-civique.fr